



Chute dans un escalier dont la rampe n etait pas fix  e

Par **le fur madame**, le **28/09/2010**   **12:29**

Bonjour, rnj ai fait une chute dans l escalier de l immeuble ou j habitais precedemment rnj avais deja subi trois operations de neurochirurgie dont une lourde (colonne cervicale) rncette chute a eu lieu   la mi janviernune operation lourde  tait encore programm e au mois de mars suivantrnmais depuis cette chute j ai perdu toute mon assurancernj ai oubli  des tas des choses rnj ai perdu tous mes papiers je ne vais pas bienrnje ne sors pratiquement plus de chez moi et ne le fais que pour les choses necessairesrnj ai du mal   marcher j ai peur de tout et j ai beaucoup chang rnune itt de 10 jours m avait  t  donn    l hopitalrnpuis 10 jours encore par mon medecin traitant j avais des temoins qui ont recuper  le morceau de rampe en question rnl avocat adverse a ni  tous les faitsrnce qui me demoralise plus encorernune expertise de l immeuble fut demand e par le juge en refer  ainsi qu une expertise medicale j ai un tres bon avocat mais lorque je vois tout cela je baisse les bras pouvez vous m aider s il vous plait ? j ai une assistance juridique rnmais lorsque je vois toute cette adversit  et les complications qui arrivent je me pose bien des questionsrnai bien fait de demander un recours ? quelles sont les responsabilit s ? quelle est le role des assurances ? quel est le role des agences et syndic de l immeuble ? j ai fourni des attestations prouvant que cette rampe n avait jamais  t  fix e nous en avons fait la demande de reparations mais par oralrnque va t il se passer et pourquoi tout le monde se renvoie la balle ainsi ? ma proprietaire que j appreciais beaucoup fut solliscit e de toutes parts pour parler de moi ou ecrire   mon sujet mais elle n a repondu   rien rncordialement et merci de me renseigner

Par **mimi493**, le **28/09/2010**   **22:15**

Vous avez bien fait. Vous avez un avocat, il fait ce qu'il faut, apparemment.
Ce type de procédure est longue, ne vous mettez pas martel en tête et remettez-vous.
N'hésitez pas à aller voir un psy, ça vous aidera

Par **le fur madame**, le **29/09/2010 à 08:40**

merci a vous
cela ne resoud pas mon problem
cordialement

Par **chaber**, le **02/10/2010 à 14:14**

Bonjour,
Votre avocat a bien agi en demandant en référé une expertise de l'immeuble.
Depuis l'époque, il doit avoir en sa possession le rapport des experts. S'il y a défaut d'entretien avéré, le propriétaire vous doit réparation selon art 1386 du code civil.
Votre avocat peut très bien demander une provision, si votre consolidation n'est pas acquise.
Avez- vous reçu les conclusions de l'expert médical missionné par le tribunal?
Pour contester les conclusions il faut pour une nouvelle expertise avoir de solides arguments médicaux.

Par **le fur madame**, le **02/10/2010 à 16:15**

bonjour
merci pour votre reponse
mais l'expertise aussi bien de l'immeuble que l'expertise médicale n'a pas encore eu lieu
je vois mon avocat très prochainement
mais je ne desirais pas que ma propriétaire soit spécialement attaquée
mon avocat m'a dit que c'était la copropriété toute entière et le syndic qui devront répondre des faits
que les assurances se retourneraient les unes contre les autres
ces procédures sont longues et pénibles
ce que je vois surtout c'est combien j'ai changé depuis le mois de janvier
j'ai perdu le goût à la vie
je suis très fatiguée
merci à vous
je vous tiendrai informé
nous sommes dans un monde difficile
mais je dois récupérer
cordialement bon week-end

Par **chaber**, le **04/10/2010 à 09:56**

Votre avocat a entièrement raison sur les responsabilités de la co-propriété et de son syndic.
Si vous êtes maintenant en dépression suite à cet accident, il conviendra de fournir les certificats médicaux

Par **le fur madame**, le **04/10/2010 à 10:30**

bonjour à vous et merci pour votre reponse
mais voyez vous je ne crois pas que faire valoir une dépression nerveuse soit si bon que cela
pour avoir travaillé pendant cinq ans pour un très grand laboratoire je sais que la dépression nerveuse est un grand sac où l'on a tendance

à tout fourrer lorsqu'on ne sait où mettre les choses! Internet que l'on pourrait s'en servir contre moi en disant "oui c'est votre dépression nerveuse qui est le gros problème" je connais bien l'état d'esprit des gens et bien souvent cela se retourne contre les patients vous le savez même surcroît les experts ont accès à tout je pense très sincèrement qu'ils travaillent bien souvent contre les gens au profit des assurances mais j'apprécie beaucoup votre courrier et d'après ce que je vois vous connaissez beaucoup de choses vous avez un très bon français vous ne faites pas de fautes c'est très rare de nos jours merci pour votre gentillesse et vos réponses je vous tiendrai informé au fur et à mesure des choses nous sommes dans un monde très difficile et écrire à une personne comme vous fait du bien cordialement à vous chabier et à très bientôt sur le net bonne journée à vous

Par le fur madame, le 04/10/2010 à 10:34

vos citations à la fin de votre courrier me plaisent beaucoup mais j'en ai quelques autres à vous présenter un jour prochain car je croule sous le nombre de réponses et o que de problèmes être une femme seule contre les adversités de cette vie est bien difficile au plaisir d'un autre message bonne vie à vous